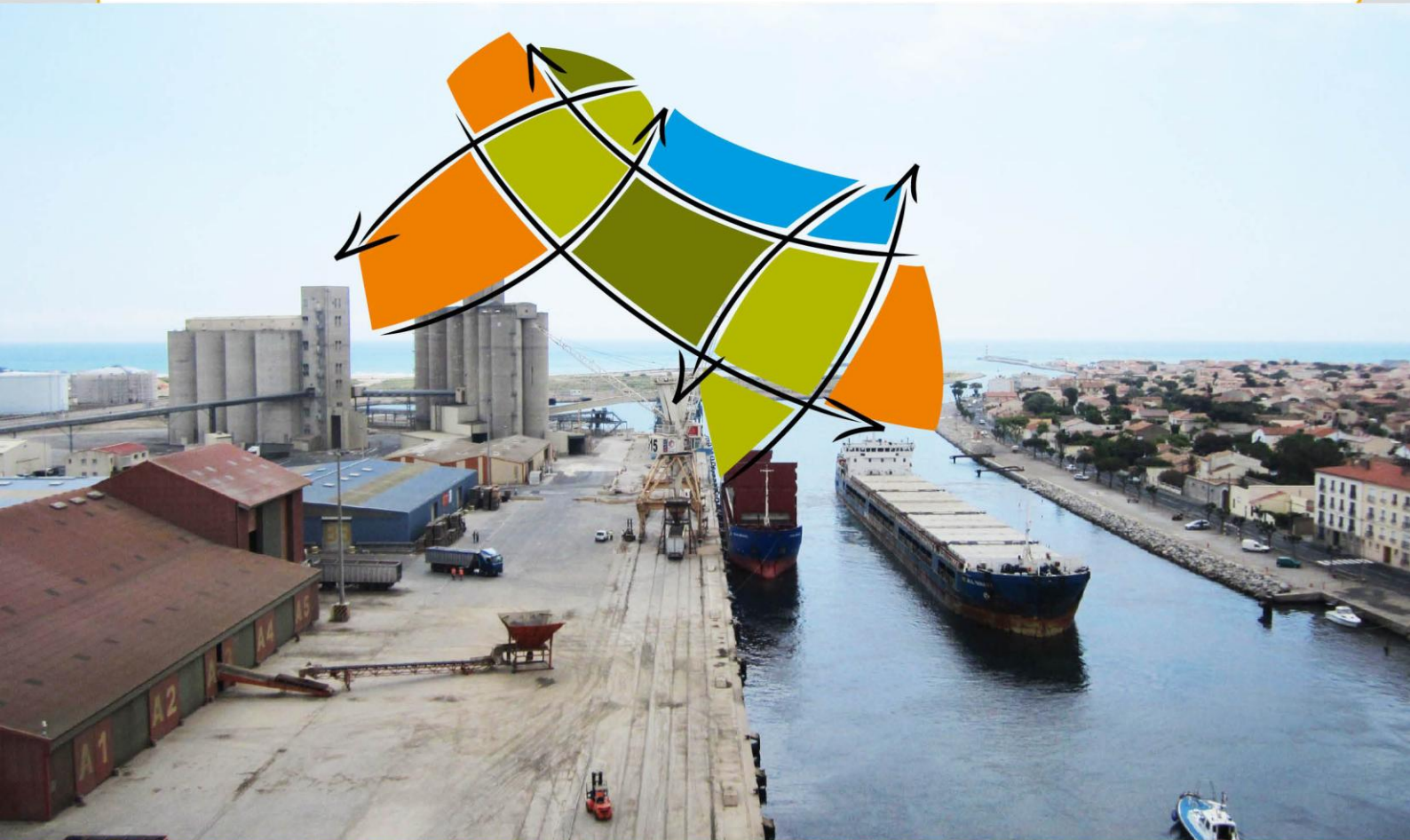


# PORT de PORT-La NOUVELLE

## MISSION D'ASSISTANCE AU MAÎTRE D'OUVRAGE POUR L'AGRANDISSEMENT DU PORT



## Note activité pêche

Août 2012

**CATRAM**  
CONSULTANTS



COM UNE EXCEPTION  
Agence Conseil en Communication



INTERVIA Etudes  
Groupe MERLIN



Avec la participation de : EURYECE, SCP BOILLOT, SOFID et EGSA

|  |   |                             |                        |                                      |            |          |
|--|---|-----------------------------|------------------------|--------------------------------------|------------|----------|
| <b>N° d'identification qualité du document</b>               | Affaire   | Emetteur                    | Domaine                | Nature                               | Chrono     | Indice   |
|  | <b>PLN</b>  | <b>HPT</b>                  | <b>TFM1P2</b>          | <b>NT</b>                            | <b>012</b> | <b>B</b> |
|  |   |                             |                        |                                      |            |          |
| <b>Objet de la révision par rapport à l'indice précédent</b> | Deuxième version après commentaires MOA<br>-<br>- |                             |                        |                                      |            |          |
| <b>Visas Avant Diffusion</b>                                 |   |                             |                        |                                      |            |          |
| <b>Etabli par</b>  |   |                             | <b>Date d'émission</b> |                                      |            |          |
| H. PETIT   |   |                             |                        |                                      |            |          |
| <b>Contrôle interne par</b>                                  |   | <b>Contrôle externe par</b> |                        | <b>Approbation du chef de projet</b> |            |          |
| E. STEIN   |   |                             |                        | C. TORCHON                           |            |          |
| Date : août 2012   |   | Date :                      |                        | Date : août 2012                     |            |          |

# TABLE DES MATIERES

|       |   |    |
|-------|---|----|
| 1     | Préambule   | 5  |
| 2     | Contexte  | 6  |
| 2.1   | La frange littorale   | 6  |
| 2.2   | L'étang de Bages-Sigean                                     | 7  |
| 2.2.1 | La ressource halieutique                                    | 8  |
| 2.2.2 | Les tentatives d'exploitations aquacoles                    | 8  |
| 2.2.3 | La qualité écologique                                       | 9  |
| 3     | Chalutiers et « petits métiers »                            | 10 |
| 3.1   | Les chalutiers  | 10 |
| 3.2   | « Les petits métiers »                                      | 11 |
| 3.3   | La pêche à pied   | 12 |
| 4     | Les engins de pêche   | 13 |
| 4.1   | Le chalut de fond   | 13 |
| 4.2   | Le chalut pélagique   | 14 |
| 4.3   | Les filets maillants  | 14 |
| 4.4   | La palangre   | 15 |
| 4.5   | Les lignes de traîne et les lignes à mains                  | 15 |
| 4.6   | La capéchade  | 16 |
| 4.7   | Le casier   | 16 |
| 5     | Les caractéristiques de la flottille de Port-La Nouvelle    | 17 |
| 5.1   | Les chalutiers  | 17 |
| 5.2   | Les « petits métiers »                                      | 18 |
| 6     | L'impact du projet d'extension du port sur la filière pêche | 19 |
| 7     | La pêche de loisirs   | 21 |
| 8     | La criée aux poissons                                       | 23 |



# 1 Préambule

---

Le port de Port-La Nouvelle s'est développé le long du Grau naturel de Bages-Sigean sur la côte méditerranéenne bordée par le plateau du Golfe du Lion et constituée d'une zone des trois milles peu profonde. Une situation qui explique la polyvalence des métiers de la pêche. La situation géographique de Port-La Nouvelle explique l'importance de l'activité de débarquement en terme de volume puisque c'est la structure portuaire de cette importance la plus au sud dans le Golfe du Lion ce qui conduit à une concentration des apports. Dans le classement des ports de la région, Port-La Nouvelle occupe la troisième place avec Agde pour la pêche. Port-La Nouvelle a été longtemps le premier port français pour les débarquements de poissons bleus, essentiellement la sardine. La situation s'est dégradée depuis quelques années en raison de l'effondrement des stocks en Méditerranée.

## 2 Contexte

### 2.1 La frange littorale

La zone côtière où les « petits métiers » pratiquent leur activité en mer est essentielle pour certaines phases du cycle de vie des organismes marins et elle constitue un milieu très productif, particulièrement favorable à l'accueil de zones de frayères et de nourriceries. Pour répondre aux demandes des pêcheurs « petits métiers », le Golfe du Lion étant propice à cette activité grâce à la spécificité et à la richesse de son plateau continental, le Languedoc-Roussillon a été une région pionnière en matière d'immersion de récifs. La première expérience d'immersion de récifs artificiels en Europe eut lieu en Languedoc-Roussillon en 1968, au large de Palavas-les-Flots. Le but de l'opération était de « créer un élément de productivité dont pourrait profiter l'économie régionale par l'intérêt qu'il peut représenter en particulier pour les pêcheurs. Les récifs artificiels sont « des structures immergées volontairement dans le but de créer, protéger, restaurer un écosystème pouvant induire chez les animaux des réponses d'attraction, de concentration, et de production dans certains cas, avec une augmentation de la biomasse et de la reproduction de certaines espèces ». Les demandes d'immersions et les financements d'opérations ont augmenté au cours des années 80. Le Cépralmar s'est alors porté maître d'ouvrage du premier projet de récifs artificiels de grande envergure : cinq zones d'implantation ont été définies au large des communes d'Agde, Gruissan,

Port-la-Nouvelle, Canet-en-Roussillon et Saint-Cyprien. 15 000 m<sup>3</sup> de récifs de type « production » ont été immergés au large de ces cinq communes.

A Port-La Nouvelle, la surface des concessions\* d'implantation de récifs artificiels est d'environ trois km<sup>2</sup>. Quatre modules Bonna et quatre amas de quatorze modules Comin ont été immergés, soit 1800 m<sup>3</sup> de récifs à une profondeur moyenne de 22,5 mètres et à environ un mille au large. Ce sont des modules de « production » car, à cette période, les immersions avaient pour seule vocation la production halieutique. En béton, ils n'ont pas de formes spécifiques et ne favorisent donc aucune espèce.

*\* La procédure d'attribution est régie par le décret n° 2004-308 du 29 mars 2004 qui, dans son article 1, permet aux récifs artificiels d'occuper le Domaine Public Maritime (DPM) sous le régime de la concession d'occupation et d'exploitation du DPM en dehors des ports pour une durée de 30 ans. Cette autorisation est délivrée par le Préfet de Région. Cependant, après les 30 années d'utilisation de la concession, le concessionnaire doit renouveler le bail ou remettre en état la concession. En Languedoc-Roussillon, ce sont 66 km<sup>2</sup> de concessions\* qui sont soumises à cette réglementation. L'attribution ayant eu lieu en 1985 à Port-La Nouvelle, elle doit expirer en 2015. Des réflexions sont donc à mener dès aujourd'hui, notamment par des études, afin d'obtenir des données approfondies basées sur des indicateurs (impacts des récifs, état des modules, etc.), pour pouvoir d'ici 2015 argumenter la poursuite des concessions, ou de devoir envisager leur remise en état.*

---

## 2.2 L'étang de Bages-Sigean

---

L'étang de Bages-Sigean situé dans le Parc naturel régional de la Narbonnaise d'une superficie d'environ 380 ha s'étire sur plus de 14 km dans sa plus grande longueur pour une largeur moyenne de 2,5 km. Celui-ci constitue par la qualité exceptionnelle de son site, un ensemble original dû notamment à la diversité de sa faune et de sa flore. Il présente une productivité halieutique particulièrement satisfaisante. Les ressources halieutiques du plan d'eau sont exploitées par des pêcheurs artisanaux regroupés au sein des prud'homies de Port-la-Nouvelle et de Bages.



### 2.2.1 La ressource halieutique

Les espèces migratrices constituent la cible préférentielle des activités de pêche dans l'étang, compte-tenu principalement de leur valeur marchande élevée. Il s'agit principalement de l'anguille, de muges, de daurades essentiellement juvéniles, de loups et de soles. Les espèces présentes dans l'étang pendant la belle saison regagnent la mer dès les premiers froids de la fin de l'automne, à l'exception des anguilles qui séjournent plusieurs années dans l'étang avant de migrer à la mer où s'effectuera la reproduction. Parmi les quelques espèces sédentaires, seules les athérines présentent un intérêt commercial et font l'objet d'une pêche particulière.

La plupart d'entre elles effectuent des migrations entre l'étang et la mer, migrations annuelles pour la grande majorité qui pénètrent dans ce milieu dès la fin de l'hiver, au stade d'alevins pour la daurade ou de juvéniles et même d'adultes dans le cas des loups et des muges. L'espèce la plus capturée, l'anguille, peut être considérée comme semi sédentaire. Elle demeure dans l'étang pendant toute la durée de sa phase trophique, soit entre sept et quatorze ans et ne regagne la mer, d'où elle est originaire, qu'après s'être transformée en anguille argentée. C'est donc après avoir terminé sa croissance et accumulé les réserves énergétiques qu'elle entreprendra la longue migration génétique vers les aires de ponte de la mer des Sargasses. Cette descente vers la mer des anguilles argentées s'effectue généralement de la fin de l'automne jusqu'au mois de janvier.

### 2.2.2 Les tentatives d'exploitations aquacoles

Les principales tentatives d'exploitations aquacoles très largement subventionnées par le CEPRALMAR, qui ont été effectuées à partir des années 70, se sont traduites pour l'ensemble par des échecs :

- 1973 - Essais de repeuplement de l'étang par déversement de juvéniles de loups et de daurades provenant d'écloserie.
- 1981-1987 - Essais d'élevage de crevettes *Penaeus japonicus* à partir de post-larves produites en écloséries.
- 1982 - Mise en place d'une table expérimentale d'élevage conchylicole dans la partie centrale de l'étang.
- Création d'une station expérimentale de grossissement d'anguilles en bassins près de Bages.
- Création d'une station d'élevage de daurades près de Port la Nouvelle avec utilisation d'eaux d'origine géothermiques pour la climatisation des bassins.
- 1985-1990 - Essais d'élevages de palourdes japonaises en enclos dans l'étang près de Port la Nouvelle.



### 2.2.3 La qualité écologique

La qualité écologique de ces milieux fragiles peut-être rapidement dégradée. L'essor démographique autour de la lagune s'est traduit par une augmentation des apports liés aux activités humaines. Cependant, le réseau du suivi lagunaire (maître d'ouvrage : Région Languedoc-Roussillon, partenaire technique : Agence de l'eau, opérateur scientifique : Ifremer et soutien technique : Cepralmar) a montré une nette amélioration de la qualité de l'eau vis-à-vis de l'eutrophisation de l'eau dans cet étang depuis 2005, vraisemblablement liée aux travaux d'assainissement réalisés sur l'ensemble du pourtour de l'étang et aux améliorations de la circulation hydraulique dans le grau de Port la Nouvelle. Cependant l'évolution de la végétation aquatique semble indiquer une certaine homogénéisation de l'eutrophisation sur cet étang, avec une progression lente des herbiers dans les parties nord et centre et une augmentation des abondances d'algues vertes. Ces résultats semblent confirmer que la clé de l'évolution de l'eutrophisation de l'étang de Bages-Sigean passe aujourd'hui par l'optimisation de la gestion du canal de la Robine.

## 3 Chalutiers et « petits métiers »

### 3.1 Les chalutiers

La flottille chalutière, polyvalente, peut exercer 2 métiers : le chalutage pélagique ciblant l'anchois et la sardine (poisson bleu), le chalutage de fond pour différentes espèces démersales (merlus, baudroies, soles...) appelées poisson blanc.

En méditerranée par réglementation prud'homale, les chalutiers ne peuvent excéder une longueur hors tout de 25 mètres. Ils sont théoriquement limités à une puissance motrice de 430 kilowatts. Ils doivent pêcher en dehors de la bande des trois milles nautiques.

Les stocks exploités par la flottille chalutière ne sont pas gérés par des quotas mais par l'effort. Les conditions d'exploitations sont encadrées : interdiction de pêche le week-end, heures de sortie... Bien que faible en nombre d'unités en comparaison des petits-métiers, la flottille chalutière a un rôle structurant majeur de la filière pêche. Les débarquements des chalutiers sont constitués d'une soixantaine d'espèces. Les autres flottilles complètent la diversité des débarquements. Les débarquements des chalutiers structurent l'aval de la filière et l'écoulement de la production à travers la halle à marées et les équipements de production de froid et de stockage, dont bénéficient l'ensemble des acteurs de la filière : petits-métiers, mareyeurs...

A partir de 2009, le poisson bleu a progressivement disparu des débarquements, en lien avec l'évolution des conditions environnementales. Les navires qui ciblaient le poisson bleu se sont

reportés sur le poisson blanc, accroissant fortement la pression de pêche sur cette ressource avec une diminution des rendements. De surcroît, la forte hausse du prix du carburant depuis 2007 contribue à accentuer les difficultés que connaît aujourd'hui la flottille chalutière.

## 3.2 « Les petits métiers »

Les « petits métiers » regroupant des navires hétérogènes tant par leur taille limitée à moins de dix-huit mètres, par leur puissance que par leurs lieux de pêche qui incluent l'étang et la bande côtière. Ces professionnels font face à des difficultés croissantes pour permettre la rentabilité de leurs entreprises, notamment en raison d'une ressource halieutique plus difficile à capturer, d'une augmentation du coût du gas-oil et aussi d'une pression anthropique grandissante sur leur espace de travail. Les pêcheurs « petits métiers » sont très vulnérables au moindre aléa. Les difficultés qu'ils rencontrent sont en grande partie dues à plusieurs facteurs :

- ➔ impacts du chalutage illégal qui conduisent à une baisse des ressources halieutiques côtières et la destruction des engins de pêche artisanaux ;
- ➔ contraintes économiques fortes sur les exploitations ;
- ➔ contraintes réglementaires et administratives importantes qui rendent l'accès à la profession plus difficile ;
- ➔ pollutions et nuisances diverses liées à la sur-fréquentation des zones de pêche ;
- ➔ conflits d'usages avec les plaisanciers ;
- ➔ difficulté de commercialisation à cause de la forte concurrence et de l'irrégularité des ventes.

Les techniques et les stratégies de pêche mises en œuvre sont étroitement liées aux espèces cibles et à leur comportement variable selon les saisons. L'activité est pratiquée sur la totalité de l'étang et en mer, dans les zones des trois milles de Gruissan à Leucate.

En mer, les engins de pêche utilisés sont les filets maillants, les palangres et les casiers ou pots pour le poulpe. Les espèces ciblées sont essentiellement la sole, le rouget et les sparidés, principalement la daurade puis le marbré, le sar et le pageot.

Dans l'étang, les pêcheurs utilisent la capéchade, les filets maillants et la palangre. Ils ciblent principalement l'anguille, la daurade et le loup.

Une période de fermeture est obligatoire du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février et du 15 juillet au 15 août pour l'anguille verte, puis de mars à septembre pour l'anguille de dévalaison.

### 3.3 La pêche à pied

La pêche à pied est pratiquée à Port-La Nouvelle pour la telline avec une drague. Dans l'eau à hauteur du buste, les pêcheurs tractent une petite drague appelée « tellinier » parallèlement à la plage. Les dents de la drague fouillent le sable et dégagent les tellines qui sont récupérées dans un filet fixé à l'engin. Après un trait de quelques minutes, le tellinier est remonté et les coquilles stockées dans une bouée munie d'un filet jusqu'à la fin de la pêche. Les tellines sont ainsi conservées dans l'eau toute la durée de la pêche.

Dans les années 90, cette pêche rapidement rentable, sans investissement trop lourds, s'est ouverte à tout le monde alors que les stocks étaient mal connus et semblaient s'épuiser. Une réduction draconienne des autorisations a alors été décidée et les pêcheurs ne peuvent exercer leur activité qu'une fois la licence délivrée.

## 4 Les engins de pêche

### 4.1 Le chalut de fond

Le chalut de fond est un filet de forme conique remorqué par un navire. Il est relié au bateau par des câbles en acier appelés funes. Des panneaux divergents situés en avant du chalut permettent son ouverture horizontale. Des câbles appelés bras relient le chalut aux panneaux. L'ouverture verticale du chalut est assurée par des flotteurs fixés sur sa ralingue supérieure, appelée corde de dos. Un bourrelet fixé sur la partie avant de la nappe inférieure maintient le chalut en contact avec le fond. Ce bourrelet est de forme et de poids variables selon la nature du fond. La vitesse du chalut varie entre deux et quatre nœuds en fonction des espèces recherchées et des capacités du navire.

Le maillage de la poche de récupération, appelée cul de chalut, est adapté à l'espèce ciblée, selon la réglementation en vigueur. Les mailles du corps du chalut sont en général plus grandes pour assurer une bonne filtration de l'engin de pêche et un guidage des animaux vers la poche.

---

## 4.2 Le chalut pélagique

---

Le chalut pélagique est un filet remorqué qui évolue en pleine eau, entre la surface et le fond, sans être en contact avec lui. Comme pour le chalutage de fond, il existe des chaluts pélagiques simples remorqués par un seul navire et des chaluts-boeufs tractés par deux chalutiers. Le chalut pélagique est, en général, beaucoup plus grand que le chalut de fond. Sa partie antérieure est faite de simples cordages ou de très grandes mailles, qui rabattent les bancs de poisson vers la partie postérieure du filet. Le contrôle de l'immersion du chalut se fait au moyen d'un sondeur situé à l'avant du chalut, le netsonde.

---

## 4.3 Les filets maillants

---

Les filets maillants sont constitués d'une nappe rectangulaire déployée verticalement dans l'eau. Des flotteurs sont fixés sur la partie supérieure. La partie inférieure est lestée pour maintenir les filets en position verticale. Le maillage de la nappe est adapté à l'espèce recherchée. En effet, le filet maillant piège le poisson en le retenant dans la maille au niveau des ouïes. Il sélectionne donc une gamme de tailles de poisson, laissant les trop petits s'échapper et repoussant les trop gros.

Lorsque le lestage est supérieur à la flottabilité, le filet maillant reste sur le fond. On parle alors de filet calé. Celui-ci est mis à l'eau depuis le navire en plusieurs sections de quelques kilomètres. La longueur totale peut atteindre cinquante kilomètres.

Lorsque le filet est positionné à proximité de la surface et qu'il n'est pas retenu par un ancrage, on parle de filet dérivant. Sa flottabilité est supérieure au lestage. Mis bout à bout, les filets peuvent atteindre plusieurs dizaines de kilomètres.

Le filet maillant peut être constitué d'une ou plusieurs nappes. Formé d'une seule nappe on l'appelle filet droit. Constitué de plusieurs nappes, il prend le nom de filet emmêlant. En effet ce type de filet capture les poissons par emmêlement, à la différence du filet maillant droit qui les retient par différents appendices. Le filet emmêlant le plus utilisé est le trémil.

Le trémil est formé de trois nappes adjacentes. Les deux nappes extérieures (les aumées) sont à larges mailles. La nappe intérieure (la flue) est plus grande pour donner du flou et à mailles plus petites pour retenir aussi bien les gros que les petits poissons. C'est la pêche par emmêlement.

---

## 4.4 La palangre

---

La palangre est constituée d'un corps de ligne, appelé ligne mère ou maîtresse, sur lequel sont fixés des hameçons par l'intermédiaire d'avançons. Un émerillon est en général placé entre l'hameçon et le corps de ligne. L'appât accroché à chaque hameçon est choisi en fonction de l'espèce recherchée.

La palangre est maintenue soit sur le fond à l'aide d'ancrages, soit à la surface par des flotteurs. Elle est alors appelée palangre flottante ou dérivante. La technique la plus utilisée en Europe est la palangre de fond. Plusieurs milliers d'hameçons peuvent être mis à l'eau à chaque opération de pêche.

---

## 4.5 Les lignes de traîne et les lignes à mains

---

Ce sont des engins très simples, constitués d'un ou plusieurs hameçons fixés à l'extrémité d'une ligne. La ligne simple est soit remorquée à la main, soit fixée au bout d'une canne. On peut également en remorquer plusieurs simultanément à l'aide de tangons. Les lignes peuvent être manuelles ou automatisées. Cette technique permet de pêcher du poisson de très bonne qualité, ramené vivant à bord du navire.

Les appâts fixés sur l'hameçon pour attirer les poissons sont en général artificiels. Ce sont des leurres en matières synthétiques. Des progrès importants ont été réalisés ces dernières années sur la fabrication des leurres, en liaison notamment avec la pêche de loisir.

La pêche à la turlutte est assez répandue. Ce sont des petits grappins de quelques centimètres montés verticalement sur une même ligne. Il existe différents types de turlutte utilisés en fonction de l'espèce ciblée.



## 4.6 La capéchade

Ce piège à poissons se rencontre en milieu lagunaire, sur le pourtour des étangs. Outil traditionnel adapté à la capture des poissons migrateurs, il est constitué de deux parties principales :

- la paradière, filet droit partant du bord de l'étang, va dans un premier temps barrer le chemin du poisson pour ensuite le guider vers le fond du piège ;
- les nasses qui constituent le fond du piège où le poisson va être capturé.

Le pêcheur visite habituellement ses capéchades tôt le matin.

## 4.7 Le casier

Egalement appelés « nasses », les casiers sont des pièges. Ils sont constitués d'une structure rigide recouverte de filet, et d'une ouverture, la goulotte. La goulotte (il peut y en avoir plusieurs) est disposée de telle manière que l'animal puisse entrer dans le casier mais très difficilement en ressortir. Le principe de la pêche au casier est d'attirer les animaux ciblés en plaçant un appât à l'intérieur. Une autre technique d'attraction consiste à faire croire à l'animal, comme le poulpe, que le casier est un abri. La pose de casiers se fait par filières, c'est-à-dire que les casiers sont reliés les uns aux autres et lestés pour bien reposer sur le fond. Un navire caseyeur peut mettre à l'eau plusieurs centaines de casiers.

La technique de la pêche aux pots se pratique à l'aide de pots hérités de l'antique amphore. Montés sur une filière, les pots sont déposés au fond de la mer et constituent pour le poulpe en quête d'abri un hébergement idéal mais pourtant fatal. Il suffit alors au pêcheur de remonter la filière de pots pour récupérer les animaux placés à l'intérieur de ces abris artificiels à l'aide d'une goutte d'eau de javel.

## 5 Les caractéristiques de la flotte de Port-La Nouvelle

### 5.1 Les chalutiers

A la fin des années 90, le port de Port-La Nouvelle a compté jusqu'à 21 chalutiers. Aujourd'hui, huit chalutiers sont attachés au port. A l'exception de deux d'entre eux qui pratiquent uniquement la pêche au chalut de fond, ils sont polyvalents (chalut de fond et chalut pélagique).

Ce sont des navires de 25 mètres de longueur et sept mètres de largeur, de 100 tonneaux et une puissance de 430 chevaux. L'équipage se compose de quatre à cinq hommes embarqués pour une moyenne de 220 jours de mer annuels.

30 à 40 espèces sont ciblées, notamment la sardine, l'anchois, le merlu, la baudroie, la vive, la muge, la daurade et le maquereau...

500 à 600 kg sont débarqués quotidiennement par bateau. Toute la pêche est vendue en criée.

Le chiffre d'affaire généré se situe entre 300 000 et 1 000 000 d'euros selon l'année ce qui représente une moyenne annuelle de 500 000 euros. La pêche au chalut est soumise à de

nombreux aléas tels que les avaries, le mauvais temps, un marché non favorable ou des stocks de poissons en diminution.

La diminution du nombre de navires serait à mettre en relation avec l'augmentation des charges, les prix du carburant qui ont été multipliés par sept en cinq ans et la diminution des stocks de poissons bleus.

---

## 5.2 Les « petits métiers »

---

L'activité est pratiquée sur des bateaux de sept à treize mètres de longueur, pour une jauge de deux à trois tonnes et une puissance de 115 à 400 chevaux (de 80 à 316 Kilowatts).

En 1999, les « petits métiers » regroupaient six bateaux qui pratiquaient leur activité en mer, soit onze personnes embarquées, 31 bateaux sur l'étang soit 31 personnes embarquées. Par contre à l'époque, il n'y avait pas de licence de pêche pour la pêche à pied. De ce fait, les professionnels n'étaient donc pas référencés. L'activité devait concerner deux ou trois personnes.

En 2012, seize navires pratiquent leur activité en mer (21 hommes embarqués), 28 bateaux à l'étang (28 personnes embarquées) et 18 pêcheurs à pied à qui on a délivré des licences.

Les « petits métiers » travaillent entre 200 et 300 jours par an en fonction de la météo. La moyenne du chiffre d'affaire annuel généré entre 1999 et 2012 est de 50 000 à 100 000 euros par bateau pour la pêche en mer, de 20 000 à 30 000 euros par bateau à l'étang et de 10 000 à 20 000 euros pour la pêche à pied.

La majeure partie du poisson pêché est vendue à la criée, le reste en vente directe et chez les mareyeurs.

## 6 L'impact du projet d'extension du port sur la filière pêche

### Personnes rencontrées :

- Frédéric Reste, 1<sup>er</sup> prud'homme « petits métiers »
- Bernard Perez, représentant des chalutiers à Port-La Nouvelle dans le quartier de Port-Vendres

Le projet d'extension du port aura des impacts sur l'activité des « petits métiers » :

- risque de perte de territoire en mer donc de certaines zones de pêches pendant le chantier et lors de l'exploitation du port ;
- modification possible de l'écosystème de l'étang, notamment pendant les travaux en période de migration des alevins de la fin de l'hiver jusqu'au début du printemps. Les alevins restent six mois dans l'étang où ils grossissent jusqu'à atteindre leur taille commerciale. Si les alevins ne peuvent pas rentrer dans l'étang, ils ne survivront pas en mer. S'ils n'effectuent pas leur croissance dans l'étang, la ressource en adultes de taille commerciale diminuera ;
- nuisances dans le port pendant les travaux qui risquent d'entraîner des problèmes de cohabitation entre engins et navires ainsi que des difficultés de circulation pour les bateaux.
- l'accès aux emplacements de vente directe du poisson sur les quais peut être supprimé, notamment pendant les travaux ;
- à la sortie du port, les courants seront probablement modifiés par l'allongement des digues, ce qui aura un impact sur les déplacements des poissons ;
- le chantier peut être une source de pollutions importante et provoquer un envasement dans certaines zones par un apport excessif de sédiments. Il est important que toutes les mesures nécessaires à la réduction des pollutions soient prises en compte par les entreprises qui réaliseront les travaux.

Les pêcheurs pratiquant les « petits métiers » ont un avis positif sur le projet d'extension du port qui serait susceptible de générer des emplois. Mais actuellement, ils restent un peu sur leur garde dans la mesure où il y a eu très peu de communication sur ce projet et ils ont une idée assez floue des conséquences sur leur activité. Ils demandent à participer au débat sur la mise en place du projet afin de pouvoir donner leur avis et de connaître tous les enjeux liés à l'extension du port. Selon eux, si les intérêts de chacun sont intégrés dans la mise en œuvre du projet en bonne intelligence, le port sera un bien pour Port-La Nouvelle.

Ils exigent que des études d'impacts environnementaux, notamment sur l'étang soient conduites par des experts scientifiques dans le cadre de ce projet et que les résultats leur soient communiqués.

En compensation des impacts susceptibles d'être générés par les travaux d'extension, ils demandent à ce que des emplois soient prévus sur la chantier pour les pêcheurs en difficulté.

En compensation d'une perte de zones de pêche en mer, ils estiment que l'implantation de récifs artificiels supplémentaires pourrait augmenter la productivité à l'avenir.

Par ailleurs, ils souhaitent garder leur emplacement de débarquement et de vente directe du poisson dans le port, y compris pendant les travaux.

Le projet d'extension du port n'aura que peu d'impacts sur l'activité des chalutiers dans la mesure où leurs zones de pêche sont situées au-delà de la bande côtière des trois milles, donc très éloignées du port. L'extension du port facilitera l'entrée des chalutiers dans le port, dangereux actuellement par mauvais temps, dans la mesure où l'accès sera élargi.

Par contre, les travaux en cours de chantiers risquent de perturber la circulation dans le port. Les marins pêcheurs seront très vigilants sur le fait que les bateaux ne doivent pas être bloqués aux heures de sortie en mer et de retour au port. Le débarquement de la pêche ne doit pas être perturbé et ils ne doivent pas subir des retards dus aux travaux, notamment pour la vente du poisson. Si cela devait arriver, ils demanderont des compensations financières.

Les marins déplorent toutefois le manque de communication sur ce projet. ils souhaitent consulter les plans du futur projet puisqu'ils n'ont qu'une idée très floue de l'extension prévue. Ils souhaitent également être impliqués dans le débat public et y participer.

L'extension du port est plutôt perçue comme bénéfique sur le plan économique pour la ville de Port-La Nouvelle.

## 7 La pêche de loisirs

Port-La Nouvelle comptait 110 pêcheurs licenciés en 2011 et quelques pêcheurs sans licence pratiquaient également l'activité. Environ 25 licenciés pêchent toute l'année, une centaine en saison d'été à laquelle on peut ajouter quelques occasionnels. Cette pratique a un impact économique non négligeable puisqu'elle fait vivre les commerces de matériels de pêche, d'appâts... Cette activité est dépendante des saisons, des conditions climatiques et des espèces ciblées.

Les zones concernées par la pêche de loisirs sont :

- ➔ la zone des trois milles en mer (la majorité des pêcheurs étant titulaires d'un permis côtier) fréquentée par les bateaux. L'activité englobe la pêche à la ligne depuis un bateau au mouillage ou en dérive et la pêche à la traine ;
- ➔ l'entrée du port au bout des digues actuelles pour la pêche à la ligne ;
- ➔ le chenal sur toute sa longueur où se pratique la pêche à la ligne ;
- ➔ l'étang où l'activité peut se pratiquer depuis le bord ou en bateau ;
- ➔ le canal de la Robine jusqu'à l'écluse dans lequel se pratique la pêche à la ligne
- ➔ sur les plages de part et d'autre du port pour le surfcasting , une technique de pêche qui se fait dans les vagues avec des cannes.

L'activité de chasse sous-marine est peu développée à Port-La Nouvelle. Quelques chasseurs très expérimentés se rendent dans la zone des récifs qui sont à des profondeurs supérieures à vingt mètres donc peu accessibles.

Les inquiétudes d'André Lopez, président de l'association de pêche de loisirs « Lou Pescaïres » pendant sept ans reposent plus sur des interrogations. A l'instar des pêcheurs professionnels, les pêcheurs de loisirs attendent de connaître avec plus de précision le projet. Une meilleure

communication est nécessaire. Les impacts de l'extension du port sur l'environnement peuvent avoir des conséquences similaires aux « petits métiers » (risques de pollution et d'envasement pendant le chantier, modifications des écosystèmes...). Ils demandent à pouvoir conserver les accès actuels aux différentes zones de pêche. Par ailleurs, l'activité de surfcasting se pratiquant dans l'eau en bord de plage pourrait être réduite si la plage devait être impactée par l'extension du port.



## 8 La criée aux poissons

### Personne rencontrée :

- ➔ Stéphane Puech, directeur du port de pêche en charge de l'activité pêche, du ravitaillement en carburant pour les professionnels et les plaisanciers et de la gestion de la zone verte (déchetterie du port)

La criée de Port-La Nouvelle emploie treize salariés, une équipe renforcée par trois intérimaires à certaines périodes de l'année.

Environ 70 acheteurs enregistrés regroupent à la fois des grossistes (mareyeurs) et des détaillants (poissonniers).

Poissons, crustacés, céphalopodes et coquillages, soit près de 80 espèces, sont mises à la vente chaque jour :

### **Total des ventes en 2009 : 3 510 639,45 kg pour un montant brut de 8 056 163,86 euros**

Les ventes toutes espèces confondues ont atteint un total de 1 732 455,75 kg pour un montant brut de 5 826 530,83 euros, soit un prix moyen au kilo de 3,36 euros. A ces ventes s'ajoutent celles des poissons bleus, espèces cibles des chalutiers pélagiques (anchois, bizet (maquereau espagnol), espadon, thon, requin peau bleu, requin renard, sardine, saurel (chinchard)) : 1 778 183,70 kg pour un montant brut de 2 229 632,93 euros, soit un prix moyen au kilo de 1,25 euros.

### **Total des ventes en 2010 : 2 544 890,41 kg pour un montant brut de 6 865 815,49 euros**

Les ventes toutes espèces confondues ont atteint un total de 1 550 164,51 kg pour un montant brut de 5 722 841,13 euros, soit un prix moyen au kilo de 3,69 euros. Les ventes des poissons bleus

(anchois, thon, requin renard, sardine) ont représenté un total de 994 725,90 kg pour un montant brut de 1 142 974,36 euros, soit un prix moyen au kilo de 1,15 euros.

**Total des ventes en 2011 : 1 724 378,55 kg pour un montant brut de 5 700 830,59 euros**

Les ventes toutes espèces confondues ont atteint un total de 1 321 999,55 kg pour un montant brut de 5 254 870,40 euros, soit un prix moyen au kilo de 3,97 euros. Les ventes des poissons bleus (anchois et sardine) ont atteint un total de 402 379,00 kg pour un montant brut de 445 960,19 euros, soit un prix moyen au kilo de 1,11 euros.

**Total des ventes de janvier à juin 2012 : 512 204,59 kg pour un montant brut de 1 669 572,28 euros**

Les ventes toutes espèces confondues ont atteint un total de 314 907,73 kg pour un montant brut de 1 442 557,03 euros, soit un prix moyen au kilo de 4,58 euros. Les ventes des poissons bleus (anchois et sardine) se montent à 197 296,80 kg pour un montant brut de 227 015,25 euros, soit un prix moyen au kilo de 1,15 euros.

En 2010 et 2011, la Région a engagé des investissements importants. Cinq ateliers de mareyage supplémentaires (trois de 100 m<sup>2</sup>, un de 180 m<sup>2</sup> et un de 220 m<sup>2</sup>) seront livrés fin juillet 2012. Ils sont équipés de chambres froides, d'une zone de travail, d'un sas permettant le stockage temporaire des produits avant leur chargement et d'une connexion directe à la criée par des coursives. Onze cases de stockage (36 m<sup>2</sup> de surface au sol) pour les « petits métiers » ont été construites et deux pontons de 25 mètres ont été réhabilités et allongés de 30 mètres. Si ces investissements se sont traduits par un soutien accru de la Région au développement de la filière pêche, le projet d'extension du port ne devrait pas avoir d'impact direct sur l'activité économique de la criée.

il est néanmoins évident que la circulation des chalutiers et les débarquement de la pêche ne devront pas être bloqués par le chantier, notamment entre 15 heures et 17h30.

Par ailleurs, l'allongement de la digue avec plus de deux kilomètres d'enrochement, qui pourrait faire office d'abri et de récifs, sera probablement bénéfique aux « petits métiers ».

Si ce projet a pu susciter des inquiétudes, notamment parce qu'il y a eu peu de communication dans un premier temps et elle portait uniquement sur des aspects économiques, le dernier conseil portuaire en date du 6 juillet a permis de clarifier de nombreux points en particulier sur les différentes phases de conception.

En tant que directeur du port également en charge du ravitaillement en carburant pour les professionnels et les plaisanciers et de la gestion de la zone verte, Stéphane Puech est directement concerné par l'extension du port. Le chantier générera une augmentation des activités de ravitaillement et de la déchetterie. L'extension du port nécessitera de la manutention et de la main

d'œuvre donc à la clé, des créations d'emplois. Le projet peut permettre une reconversion pour certains pêcheurs, l'activité étant confrontée à une conjoncture économique morose depuis plusieurs années.

Depuis 1998, le port a connu plusieurs phases de modernisation. Aujourd'hui, c'est un port tout neuf situé idéalement entre Barcelone et Sète au niveau maritime, mais également par rapport aux infrastructures routières existantes. La position géographique de Port-la-Nouvelle place le port comme un débouché naturel des régions Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et du centre de la France. Par ailleurs, il bénéficie de nombreux atouts, notamment un climat social stable. Ce port possède un véritable potentiel mais souffre de son faible tirant d'eau et de sa faible capacité de stockage et d'accueil, ce qui freine le développement de certaines activités portuaires. L'extension du port pourra permettre d'accueillir des navires à tirant d'eau plus importants et augmentera la capacité d'accueil du port. Il sera alors possible d'accroître le trafic aujourd'hui pénalisé. La sécurité pour les gros navires sera renforcée. La modification de la passe présente un avantage pour les bateaux de commerce et de pêche surtout par vent de sud-est car elle est actuellement dangereuse. Une extension vécue comme un véritable plus sur de nombreux plans par Stéphane Puech qui voit dans ce projet la pérennisation de l'ensemble des activités portuaires de Port-la nouvelle et des perspectives économiques intéressantes pour l'avenir. Il importe toutefois que ce développement tiennent compte des activités implantées depuis longtemps en favorisant leur accroissement. Il vise à répondre aux attentes de nouveaux opérateurs et à construire de nouvelles installations mais doit se faire dans le respect et la continuité de ce qui est déjà en place. Cette extension devrait être bénéfique pour Port-La Nouvelle sur le plan local avec un rayonnement économique aux niveaux départemental et régional.